

Football/Rebondissement au sujet du renouvellement du bureau exécutif de la Fégafoot

L'élection n'aura plus lieu le 31 mars 2018

MM

Libreville/Gabon

LE jeu du chat et de la souris entre la Fédération gabonaise de football (Fégafoot) et la Fifa (Fédération internationale de football association) est terminé. Force est resté à la loi. Contrairement au chronogramme initial arrêté par une commission électorale contestée, puisque non conforme à l'article 5, paragraphe 5 du code électoral qui précise : "l'élection des membres de la commission doit intervenir lors de l'assemblée générale ordinaire de la Fégafoot précédant 6 mois minimum l'assemblée générale électorale du comité exécutif", l'élection du nouveau bureau exécutif de la Fégafoot n'aura plus lieu ce samedi 31 mars 2018.

Raison pour laquelle la réunion de travail entre la commission électorale désignée par le bureau exécutif fédéral sortant et tous les candidats, prévue samedi dernier à la "Maison du football Alexandre Sambat", n'a plus eu lieu. La commission électorale



Photo : D.R.

Les présidents des ligues provinciales de football et ceux des clubs doivent prendre leur mal en patience. La Fifa a pris les choses en main.

était absente.

« La rencontre de travail prévue avec la commission électorale est ajournée, du

fait que la Fédération internationale de football association a demandé à la commission de revoir son

calendrier. La commission lui a envoyé un avant-projet le vendredi dernier. On attend maintenant sa réponse

pour, non seulement communiquer à tout le monde les nouvelles dates, mais également avancer certai-

nement », a expliqué le secrétaire général par intérim de la Fégafoot, Gil Ndume, que nous avons joint hier après-midi.

Selon certaines indiscretions, la date du 21 avril 2018 serait la nouvelle période choisie par la commission électorale, quasiment disqualifiée aux yeux de nombreux férus du football national, pour la mise en place du nouveau bureau exécutif de la Fégafoot. Si la commission électorale actuelle était élue selon les dispositions du code électoral, l'article 7, paragraphe 1 dudit code, lui confère la "responsabilité de l'ensemble des tâches relatives à l'organisation, au déroulement et à la supervision de l'assemblée électorale".

Plusieurs observateurs, à tort ou à raison, pensent déjà à une mise en place par la Fifa d'un Comité de normalisation pour mieux respecter les statuts et le Code électoral de la Fégafoot, en vigueur, respectivement, depuis le 12 novembre 2013 et le 25 juillet 2015.

LES USAGERS ET AGENTS CNSS AUTEURS D'ACTES FRAUDULEUX S'EXPOSENT À DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES ET PÉNALES.

La retraite est un droit pour tous les travailleurs.
Je m'engage à protéger la mienne.



Boulevard de l'Indépendance - BP : 134 Libreville-Gabon
Tél. (+241) 01 79 12 00 - Fax. (+241) 01 74 64 25 www.cnss.ga - Centre d'appels 1432

TANDEM'N CO